
DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES DIABETIQUES DE LA NIEVRE AFD58



Association Française Des Diabétiques de la Nièvre

Allées des droits de l'enfant – Maison des Eduens – Bureau N°7 - 58000 NEVERS

Tél : 03.86.61.54.63 – email : contact.afd58@orange.fr

Site internet : <https://afd58.federationdesdiabetiques.org>

Nombre de membres présents : 22 et nombre de membres représentés : 20 (pouvoirs).

Le quorum d'un tiers des membres à jour de leur cotisation (120) étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer

Ordre du jour

A. Assemblée générale Extraordinaire : Modifications des statuts de l'AFD58 version du 26 avril 2023

Suppression dans la 1^{ère} ligne de l'article 6, Composition du conseil d'administration, des mots suivant «pour six ans». En conséquence cette 1^{ère} ligne sera : «**L'association AFD58 est administrée par un conseil de 15 personnes physiques, élus au scrutin secret ou à main levée par l'assemblée générale et choisis parmi les membres de l'association**».

B. Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport moral et rapport d'activités de 2023
- Rapport financier 2023
- Projets et budget prévisionnel 2024
- Réélection de 6 membres du Conseil d'Administration suite à leur fin de mandat
- Harmonisation des cotisations annuelles 2025, pour la région Bourgogne Franche-Comté, à 25,00 €.
- Intervention "paroles aux invités".
- Questions diverses et conclusion

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée est présidée par M. Jean Claude Costa, président de l'association. Il est assisté d'une secrétaire de séance, Mme Butin Solange, secrétaire de l'association.

Ouverture

M Jean Claude Costa,, Président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée.

A. Assemblée générale extraordinaire

Les modifications des statuts de l'AFD58 stipulées dans l'ordre du jour sont présentées par le président M Jean Claude Costa et seront déclarées à la préfecture.

La suppression dans la 1ère ligne de l'article 6, Composition du conseil d'administration, des mots suivant «pour six ans» est approuvée à l'unanimité par l'assemblée

B. Assemblée générale Ordinaire

- Approbation du rapport moral présenté par le président Jean Claude Costa.
Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'assemblée
- Approbation du rapport d'activités 2023 présenté par la secrétaire de séance Solange Butin.
Le rapport d'activités 2023 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée
- Approbation du rapport financier 2023, diffusé en diaporama, des comptes de l'exercice clos au 31/12/2023, de l'affectation du résultat et du budget prévisionnel 2024, le tout présenté par le trésorier Alain Bonardot.
Le rapport financier, les comptes de l'exercice clos au 31/12/2023, l'affectation du résultat et le budget prévisionnel 2024 sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée
- Présentation des projets 2024 par le président Jean Claude Costa.
- Approbation pour la réélection à leur poste respectif de tous les membres du CA qui sont en fin de mandat (présenté et approuvé en CA le 03/04/2024) : M Butin Marc, Mme Butin Solange, M Costa Jean-Claude, M Gaucher Serge, Mme Marouteau Yvette, M Montagne Gérard et Mme Ardina Desplan.
- Harmonisation des cotisations annuelles 2025, pour la région Bourgogne Franche-Comté, à 25,00 €.

Après la conclusion et les remerciements du Président, n'ayant aucune questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, les assemblées sont closes vers 11h15.

Suite de la réunion avec l'intervention du Président de la Fédération Française des Diabétiques de Bourgogne Franche-Comté (AFD BFC) Philippe Raclet, et son exposé de la démocratie en Santé (compte le l'exposé en annexe si besoin)

Fin de l'intervention vers 12h15 et tous les présents sont invités à partager le verre de l'amitié.

(Ce compte rendu et tous les documents cités sont à la disposition des adhérents au siège de l'association).

Le Président de séance

M. Jean Claude Costa



La Secrétaire de séance

Mme Butin Solange

